

Saint-Gérard : le paysage «saccagé» par des éoliennes

Un projet de Nordex vise à implanter six mâts dans la campagne djobine. La commune et les riverains ripostent



Plus de dix ans après l'échec du projet « Mesa » qui visait à implanter 61 mâts sur Fosses-la-Ville, Mettet, Profondeville et Anhée, le spectre de l'éolien fait son retour dans l'entité djobine. Et comme en 2002, la mobilisation contre le projet est totale.

La société Nordex souhaite développer un projet de six éoliennes à Saint-Gérard. Parallèlement, la société Luminus prévoit d'implanter un parc éolien entre les villages de Lesve, Arbre et Bioul. Soit à trois kilomètres à peine du projet de Nordex. Les habitants de l'entité de Mettet dénoncent une atteinte irréversible à leur cadre de vie. D'autant que des demandes d'extension des parcs éoliens de Fosses-la-Ville et Florennes ont également été introduites. Conséquence, des villages ruraux totalement cernés par des dizaines d'éoliennes. Les bourgs de Saint-Gérard et de Maison sont particulièrement touchés. Maurice Robert est un Brognois. Architecte, il est installé à la rue du Bâtiment. De son jardin, il aura une vue directe sur l'hypothétique parc éolien. « Je suis venu m'installer ici pour ce magnifique paysage », explique l'architecte, qui est aussi président de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

« Ces éoliennes de 150 mètres de haut, je préférerais ne pas les voir, dans ce panorama dégagé et détendu. J'ai conçu ma maison pour qu'elle s'intègre avec harmonie dans le paysage. J'ai même refusé d'installer des poteaux sur mon balcon pour éviter de casser ces superbes lignes d'horizons », poursuit-il. « De ma terrasse jusqu'aux horizons de Lesve, il n'y a même pas un seul po-

teau électrique. Nos paysages ont été préservés. C'est remarquable et nous devons laisser cet environnement de qualité aux générations futures. »

Depuis sa fenêtre, Maurice Robert aperçoit déjà les éoliennes fossaises. « Au début des années 2000, les autorités régionales avaient dit qu'on planterait plus d'éoliennes dans cette zone. Depuis, le cadre de référence a changé. Suite à un accord de majorité PS-cdH-Ecolo, les ministres Nollet et Henry avaient obtenu des postes importants comme l'Énergie et l'Aménagement du Territoire », explique-t-il. « Pour répondre à des objectifs européens concernant les énergies alternatives, ils ont désacralisé l'espace rural en décrétant que l'implantation d'éoliennes était d'utilité publique. »

« NOTRE PAYSAGE A ÉTÉ DÉSACRALISÉ POUR ÊTRE EXPLOITÉ. C'EST RÉVOLTANT »

Maurice Robert va plus loin. « Les ministres Henry et Nollet ont divisé la région en lots éoliens et les ont offerts en pâture aux promoteurs éoliens », lance l'architecte. « La Région Wallonne a désacralisé notre paysage pour l'exploiter. C'est révoltant de nous imposer cela. Le pire, c'est que, 95 % du temps, une éolienne n'est pas rentable ! La compensation viendra des certificats verts. C'est un véritable montage financier. Et au final, ce seront les citoyens qui financeront l'éolien. » Maurice Robert compte bien lutter pour préserver son point de vue. « Quand je relis les textes légaux, je pense qu'ils auront du mal à s'implanter ici », conclut-il. ■

N.V.



Maurice Robert, architecte, s'est installé à Saint-Gérard pour la qualité de son panorama. ■ N.V.

LE COLLÈGE COMMUNAL SE POSITIONNE CONTRE LE PROJET

« Nos points de vue sont remarquables et il faut absolument les protéger »

Averti du projet Nordex, Yves Delforge (cdH), le bourgmestre de Mettet, ainsi que le Collège communal dans son entièreté, ont décidé de se positionner à l'encontre du projet. Six éoliennes dans les plaines de Saint-Gérard, ils n'en veulent pas.

« Nous prenons la parole pendant l'enquête publique pour dire que nous sommes tout à fait contre ce projet », explique le mayor. « L'implantation de trois des six éoliennes se trouve dans un périmètre d'intérêt paysager.

Ce qui est interdit par le schéma de structure que nous avons établi. Si nous l'avons approuvé en 2014, ce n'est pas pour s'asseoir dessus aujourd'hui », poursuit-il.

« De plus, ces éoliennes se situeraient trop près des habitations. Sans oublier la proximité immédiate avec un parc éolien déjà existant à moins de quatre kilomètres, à hauteur de Fosses-la-Ville. On en a déjà 15 de ce côté-là. Avec ces six nouvelles plus le projet de Lesve... Il y en aurait de

tous les côtés ! »

Yves Delforge précise que sa position restera inflexible. « Les points de vue de notre entité et de nos villages sont remarquables. Il faut les protéger. C'est une question de respect pour les citoyens qui vivent à Mettet... Même si l'on sait que notre avis n'est qu'indicatif puisque c'est la Région qui décidera si ces éoliennes s'installeront ou pas. »

Du côté de la minorité, le groupe ROPS s'est également prononcé

contre l'arrivée des six éoliennes. « Au niveau éolien, on a déjà assez donné. On va finir par être encerclé... Mais on va se battre pour que ça n'arrive pas », déclare Robert Joly, chef de file du groupe.

« Il est à présent souhaitable de préserver le cadre de vie local et de favoriser d'autres sources d'énergies renouvelables », ajoute Isabelle Doneux Paindaveine (ROPS), qui habite le village de Saint-Gérard. ■

L'ÉOLIEN : TRÈS VARIABLE D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

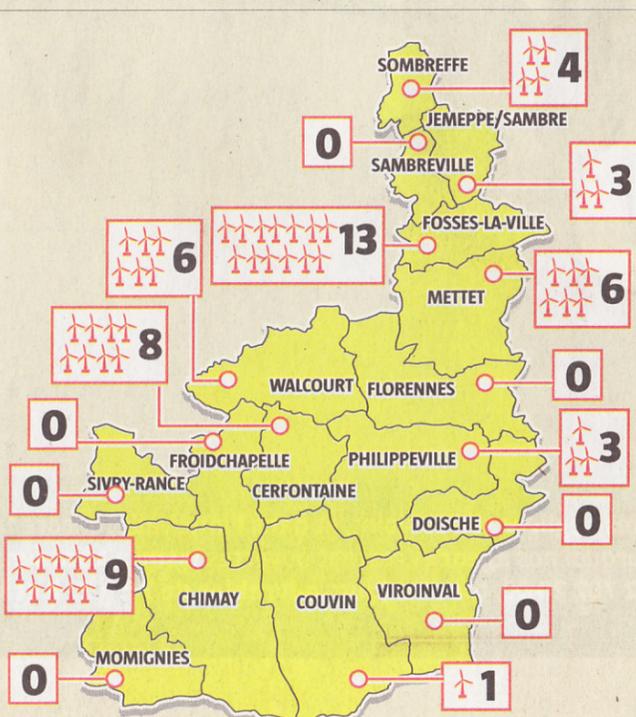
Fosses-la-ville est l'entité qui compte le plus d'éoliennes

Lorsqu'il est question d'éolien, toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne. Certaines n'ont aucun mât sur leur territoire. C'est le cas de Viroinval qui n'a jamais souhaité franchir le pas, afin de ne pas nuire à l'environnement du parc naturel du Viroin. Plus loin, à Florennes, la présence d'éoliennes pourrait s'avérer problématique en raison de la présence de la base aérienne et de manœuvres aériennes fréquentes. À Momignies, si aucune éolienne n'est encore installée, un projet est en cours. Des recours ayant été introduits, la demande suit une longue procédure.

9 MÂTS POUR CHIMAY

À Couvin et Froidchapelle, seul un mât est visible mais d'autres seraient en préparation, tout comme à Jemeppe qui devrait bientôt accueillir trois éoliennes supplémentaires (en plus des 3 déjà actives). Si Walcourt compte 6 éoliennes et Sombreffe, 4, ce sont les entités de Cerfontaine (8 mâts), Chimay (9 mâts) et surtout Fosses-la-Ville (13 mâts) qui forment le trio de tête. Bien implantées, ces éoliennes ne semblent pas soulever de contestations majeures. ■

NOMBRE D'ÉOLIENNES PAR COMMUNE



15.000 formulaires pour informer



Thierry Toussaint, le porte-parole de Molignée. ■ N.V.

Le réseau Molignée reprend du service ! Son but ? Empêcher l'aboutissement du projet Nordex (à Saint-Gérard) et du projet Luminus (à Lesve, Arbre et Bioul). Pour rappel, l'association est née en 2002 alors qu'un projet d'usine éolienne géante de 61 mâts (le projet MESA) était envisagé, réparti sur les communes de Mettet, Fosses-la-Ville, Profondeville et Anhée.

De nombreux habitants s'étaient rassemblés afin de lutter contre cette modification de leur cadre de vie. En 2004, au bout de deux

ans de procédure, le nombre d'éoliennes autorisé par l'arrêt du ministre Antoine (cdH) avait chuté de 61 à 11 éoliennes. « L'arrêt du ministre précisait qu'en plus de ces 11 éoliennes, quelques-unes en plus pouvaient être acceptées par après sur la même zone », explique Thierry Toussaint, le porte-parole de Molignée. « En plus des onze éoliennes, quatre nouvelles sont arrivées. Mais selon l'arrêté, c'était la limite. Après cela, il était impossible d'en mettre d'autres dans la même zone. Plusieurs promoteurs éo-

liens ont tenté leur chance depuis mais à chaque fois, nous les chassions à coups d'arrêt du gouvernement wallon », poursuit-il.

« Onze ans plus tard, un nouveau cadre éolien a été voté au forceps, en désaccord avec les communes. Nous qui nous croyions à l'abri, avec tous ces projets en cours, on se rend compte que « Mesa » est revenu... mais par petits bouts. »

ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS

Face à ce constat, Thierry Toussaint a remobilisé ses troupes. Il en appelle à la mobilisation de tous. « Pour le projet Nordex sur Saint-Gérard, une enquête publique est en cours jusqu'au 21 septembre. Il faut réagir pour préserver notre patrimoine paysager car l'enquête publique est le seul moment démocratique dans le processus qui mènera à l'acceptation ou pas du permis unique. »

Molignée dit vouloir lutter contre les nuisances, pour assurer le bien-être des riverains et conserver la valeur immobilière de leurs biens. « Le réseau Molignée a conçu une brochure informative qui sera distribuée dans les communes concernées en 15.000 exemplaires. Un formulaire de réclamation est joint pour faciliter l'action des citoyens. C'est le reste de l'argent récolté par Molignée il y a 10 ans qui a servi à l'impression et à la distribution. » ■

À NOTER Plus d'infos : www.moligneele.be